

<https://ecoleetsociete.se-unesa.org/La-reouverture-des-lycees-aura-t-elle-lieu>



école & société

La réouverture des lycées aura-t-elle lieu ?

- Éducation - Les lycées -

Date de mise en ligne : mercredi 6 mai 2020

Copyright © ÉCOLE ET SOCIÉTÉ - Tous droits réservés

Le président l'a dit, la réouverture des écoles et des établissements sera progressive à partir du 11 mai. Le Premier ministre l'a précisé le 28 avril à l'Assemblée nationale, un point de situation sanitaire sera fait fin mai pour décider de l'éventuelle réouverture des lycées, début juin donc. Une circulaire publiée le 4 mai précise les conditions de cette reprise.

Bien entendu, le protocole sanitaire élaboré dans le cadre du déconfinement progressif s'appliquera dans les lycées. La priorité affichée est la reprise de contact, en particulier, avec les élèves qui se seraient éloignés de l'École pendant la période de confinement. Un temps d'échange sur la situation est recommandée avec la participation des Psy-EN si possible. Le problème de leur nombre insuffisant risque de se poser cruellement.

En lycée général et technologique, les horaires disciplinaires réglementaires sont inchangés « sous réserve des aménagements liés aux contraintes sanitaires et de l'organisation retenue par l'établissement. » Autrement dit, ils ne seront pas respectés, ce qui n'est sans doute pas la priorité. Une attention particulière doit être apportée à l'enseignement du français en première et « aux enseignements de terminale essentiels dans la perspective de la poursuite d'études supérieures ». Pour terminer, l'évaluation des élèves reste d'actualité (!) mais ne comptera pas pour la détermination du bac. Hormis l'entêtement inexplicable du ministre à maintenir l'oral de français de première, le peu de précisions de la circulaire donne à penser que le ministère ne croit guère à une véritable reprise en présentiel des lycées.

Pour le SE-Unsa, si reprise pour les lycéens il devait y avoir, elle devra viser des objectifs éducatifs, sans se référer absolument à une poursuite des programmes d'enseignement, ni adossement aux examens. Il n'y aura plus par ailleurs de temps pour des évaluations autres que formatives, et encore...

Vu la date tardive de reprise éventuelle et l'absentéisme prévisible, le peu de temps disponible doit être consacré à des tâches utiles :

- Maintenir le contact avec le travail scolaire par la poursuite de l'enseignement à distance,
- Restaurer un lien individuel pour évoquer l'avenir proche : pistes d'orientation, redoublement pour certains, se préparer aux oraux de rattrapage pour d'autres,
- Instaurer des rendez-vous individuels avec des élèves repérés en difficultés, évoquer avec eux leurs besoins, leur proposer de l'aide dans le cadre du dispositif « vacances apprenantes », par exemple,
- Si le contexte sanitaire le permet, organiser un travail en petits groupes pour préparer les oraux de rattrapage et l'oral de français dans l'hypothèse où ils seraient maintenus

Ce temps du mois de juin doit aussi être utile aux équipes pour anticiper la rentrée de septembre, y compris sur la manière de prendre en compte l'impact sur les acquis des élèves de la période de « continuité pédagogique » qui ne peut se limiter aux « vacances apprenantes ». Il est important que les collectifs de travail puissent appréhender ensemble la vie professionnelle bousculée par la présence du Covid-19, qui risque malheureusement de perdurer.